



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé/Reçu le



15129590

03 SEP. 2015

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

Dénomination : **BURcin**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue Charles Ramekers 17 à 1020 Laeken

N° d'entreprise : 0453587143

Objet de l'acte : **Demission - Parts**

Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale des actionnaires, tenue le 31/12/2014 au siège de la société.

Bureau

La séance est ouverte à 18:00 heures sous la présidence de Monsieur Eryigit Burhan

Composition de L'assemblée :

Eryigit Burhan 375 Parts Sociales

Poyraz Hanim 300 Parts Sociales

Eryigit Abdil 75 Parts Sociales

Le président constate que tous les associés sont représentés conformément à la liste de présence ci-annexée.
L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et statuer.

Communication du président

I. la présente assemblée a été convoquée pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Demission Gerant

Nomination Gérant

Transfert Parts Sociales

II. Tous les actionnaires sont présents ou valablement représentés, la justification des formalités de convocation est superflue

III. Chaque action donne droit à une voix

Constatation que l'assemblée est valablement constituée

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/09/2015 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

Les déclarations préalables du président sont approuvées par l'assemblée. Celle-ci constate qu'elle a été valablement constituée et qu'elle est habilitée à délibérer et à se prononcer sur l'ordre du jour précité.

Traitement de l'ordre du jour

L'assemblée prend les décisions suivantes :

- Accepte la démission de Monsieur Eryigit Abdil de son Poste de gérant et lui donne Décharge pour son mandat écoulé
- Accepte la vente de 75 parts sociales de Monsieur Eryigit Abdil à Monsieur Eryigit Burhan

L'ordre du jour étant épuisé et aucun ne demandant la parole, l'assemblée est clôturée à 19:00 heures.

Composition de l'assemblée :

Eryigit Burhan	450	Parts Sociales
Poyraz Hanim	300	Parts Sociales

Fait à Laeken, le 31/12/2014

Eryigit Burhan

Eryigit Abdil

Poyraz Hanim

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature